

310 Avenue Marie Curie, Bat. Europa 2 74160 ARCHAMPS

Tél: 06 78 00 73 54 Fax: 04 85 29 00 21 contact03@terranota.fr www.terranota.fr

Lettre de Renseignements d'Urbanisme

18/02/2020 10:51:58

Nos/Réf: 0191REY0120ADS

Cabinet REYNARD

MAGALI Collab.:

Vos/R Pro/Ad Adres

Ref Cad: E 1011, E 1013, E 1096, E 1097 pour 2266m2

- Mutation d'un ensemble bâti ou non-bâti sans modification de son état.
- Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire.
- Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de constructions et ne remalace pas le certificat d'urbanisme.
 Les renseignements concernant l'alignement ne peuvent se substituer à l'arrêté
- d'alignement délivré par le maire ou l'équipement.

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
PLU approuvé le 05/12/88 (Der. mod 14/06/2016)	UB & A	Droit de préemption urbain SIMPLE

1 - Droit de préemption

DPU simple (L211-1 à L211-2 du CU) : Uniquement sur zone UB

2 - Servitudes d'Utilité Publique

Néant

3 - Servitudes d'Urbanisme

Est concerné par un sursis à statuer : Mise en élaboration du PLUi

N'est pas concerné par un alignement (limites actuelles de la propriété)

N'est pas concerné par un emplacement réservé

N'est pas concerné par une marge de recul

4 - Opérations

N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)

5 - Environnement

Est situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : Type II

N'est pas situé dans un parc naturel régional

N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000

6 - Observations, prescriptions particulières et autres

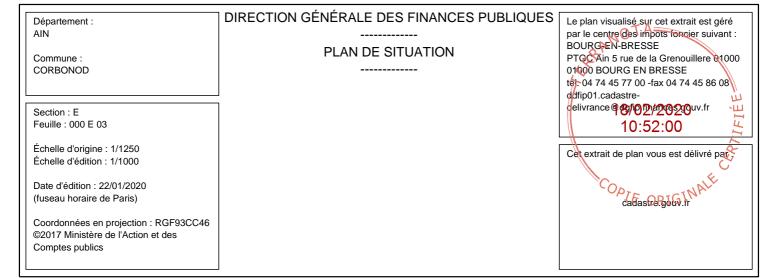
Est situé dans une zone de sismicité : Modérée (3) Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 1

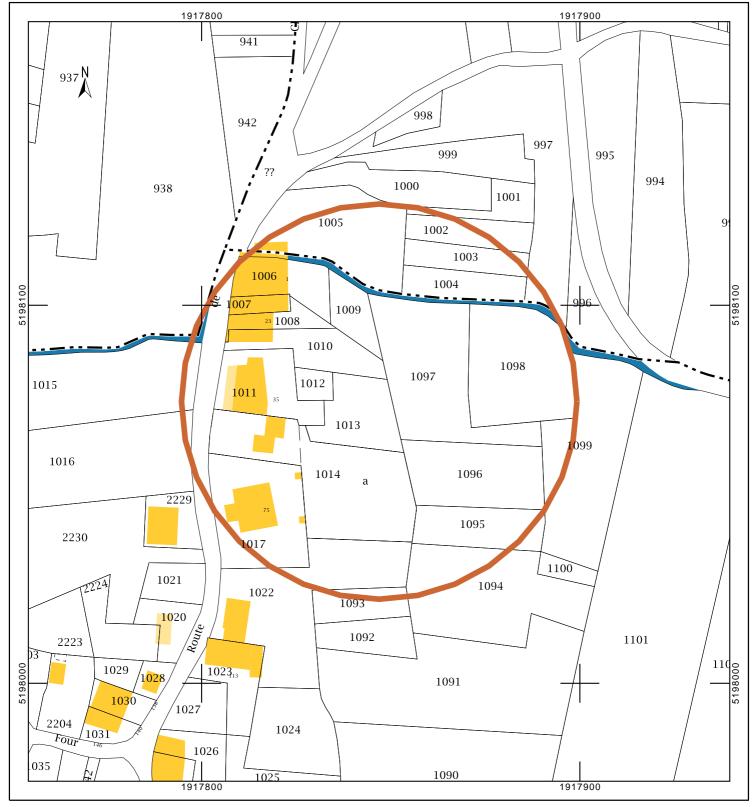
A voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)

N'est pas concerné par un risque minier

N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

A Archamps, le mardi 18 Février 2020

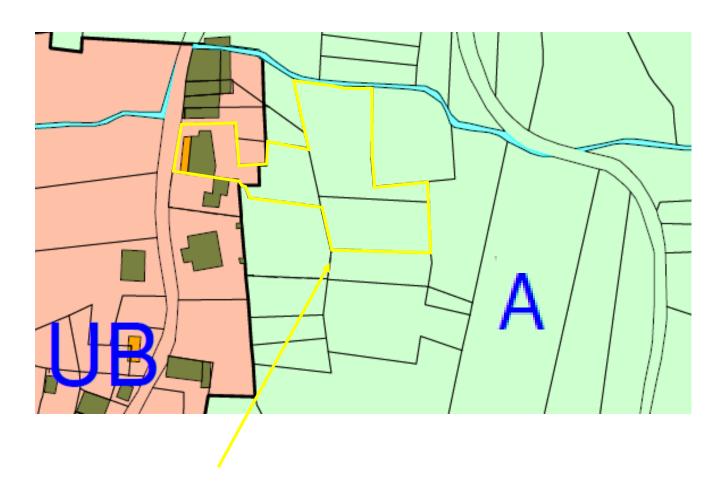






WARANOTA= J20 JULIAN DE ORIGINALE

Plan de zone



LEGENDE	
Limites de zones	
Emplacements réservés	
Espaces boisés classés au titre de l'article L130.1 du code de l'urbanisme	
■■■■ Bâti et paysage identifiés au vu de l'article L.123.1.5.III.2 du code de l'urbanisme	